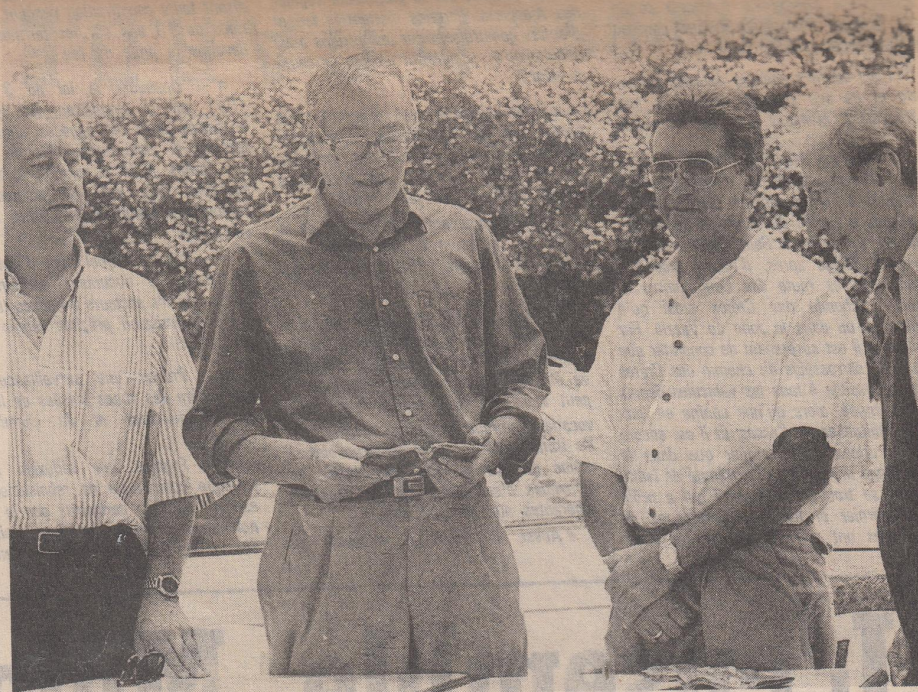




Au moment de la remise des prix.

(Photo I. P.)

VII^e Prix du livre corse

Dans la fraîcheur des fougères

« Le prix du livre corse », un s'hè mai scurdatu di a filetta. Il en redécouvrirait néanmoins la fraîcheur parfumée dans un petit village de la Castagniccia, à Felce — un nom dont la racine latine signifie « fougère » —.

Les membres du jury ⁽¹⁾, les lauréats et de nombreuses personnalités invitées ⁽²⁾ y étaient réunis pour la cérémonie de remise des prix : M. Jacques Thiers pour « A funtana d'Altea » et M. Eugène Mannoni pour « L'insulaire » ont reçu leur trophée.

Symbolique en effet le choix de Felce, ainsi que l'a souligné le président du jury, M. José Morellini. C'était une forme de retour aux sources, des liens renoués avec la Corse profonde à travers la patrie de Petru Cernéo, le plus ancien des historiens insulaires. Depuis 1984, chaque année le jury choisit une commune différente pour y organiser sa cérémonie. Généralement, les grandes villes de plaine bénéficiaient de cet honneur. Hier, pour la première fois, une petite commune de montagne l'accueillait.

Les livres primés, distingués sur une masse plus de quatre-vingts ouvrages édités en français et traitant de la Corse ou écrits directement en corse, sont déjà connus et appréciés du lectorat. « A funtana d'Altea » de Ghjacumu Thiers, éditée chez Albiana et « L'insulaire » d'Eugène Mannoni éditée chez De Fallois

remportent un réel succès en librairie. C'est Joseph Guiglielmi, le maire de la commune qui a remis leur prix aux deux lauréats : un livre en bronze fabriqué dans une fonderie ajaccienne.

Très ému, Mannoni a remarqué : « Avoir reçu le prix du livre Corse décerné par un jury insulaire, et très près des réalités de l'île, est en quelque sorte un gage d'authenticité pour mon roman qui tente de faire revivre la Corse de mon enfance. Cela fait tout de même plaisir de se sentir un peu prophète en son pays. »

Pour sa part Thiers faisait remarquer que même si l'écriture est un acte solitaire, on postule toujours un lectorat. « Ecrire est en soi un acte insensé, un déficit démesuré vis à vis de soi dans cette recherche du mot qui plus précisément définira un moment, une sensation. Puis un déficit vis à vis du temps que l'on voudrait nier. Quelle que soit la langue dans laquelle on écrit, on y crée un langage, différent du langage quotidien. On cherche à ériger son propre code. Voir un tel travail reconnu est forcément agréable. »

(1) Membres du jury : MM. José Morellini, Vincent Stagnara, Jacques Fusina, Jean-Dominique Poli, Roccu Murteddu, Pierre-Louis Alessandri

(2) On remarquait notamment la présence, outre M. Guiglielmi maire de la commune, de M. Ours-Pierre Grimaldi, maire de la Porta et conseiller à l'Assemblée de Corse, de M. Philippe Giammarì, de M. le président Bernamonti, de M. Bereni...

Claire GIUDICI.